

PROGRAMME DE FORMATION

Équipements pastoraux : la pose des clôtures

| | |
|----------------------------------|---|
| OBJECTIFS : | S'approprier une méthodologie de choix des équipements pour accompagner et alimenter une réflexion sur le projet d'aménagement pastoral. Tenir compte des aspects réglementaires et juridiques. Prendre en compte les enjeux et les multi-usages, afin de mieux intégrer les aménagements pastoraux dans le cadre d'une démarche d'aménagement concerté du territoire. Apprendre à choisir et à poser les équipements pastoraux les mieux adaptés à son système d'élevage. |
| PRE-REQUIS : | |
| PUBLIC | Exploitants Agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux |
| LIEU : | Le 1 ^{er} jour en salle : Maison de Pays à Bédarieux Le 2 ^{ème} jour terrain : La Cavalerie - Le Caylar Le 3 ^{ème} jour terrain : à déterminer avec les stagiaires |
| DATES : | Le mardi 13 décembre 2011, le lundi 16 et le jeudi 26 janvier 2012. Autre session fin 2012. |
| CONTACTS : | Sylvain MICOLA ☎ 04 67 55 73 67 - 06 18 36 82 08 Technique Jennifer LEBLOND ☎ 04 67 20 88 59 Administratif |
| INTERVENANTS : | Guilhem AUSSIBAL, Ingénieur pastoraliste OIER SUAMME – Gabriel FLAQUIERES, Conseil foncier et aménagement Chambre d'Agriculture de l'Hérault - M. BERTHOMIEUX, Conseiller Pastoraliste Chambre d'Agriculture de l'Aveyron - Technicien Europ Clôtures |
| MOYENS PEDAGOGIQUES : | Exposés participatifs – documents – projections – travaux de groupes Visite d'application sur le terrain |
| DUREE : | 21 heures |
| COUT : | 510 € (prise en charge partielle par votre fonds de formation, et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault) Pour les ressortissants VIVEA : prix restant à votre charge 00 € |
| ATTESTATION : | Une attestation est remise aux participants à la fin de la formation. |

1ERE JOURNEE : 7 HEURES EN SALLE

9H00 – 17H30 :

INTERVENANT : G. AUSSIBAL

Principe du diagnostic agro-pastoral d'une exploitation,
Grille de choix des matériels,
Présentation de la diversité des matériels et équipements pastoraux

INTERVENANT : G. FLAQUIERES

Aspects réglementaires, code rural, maîtrise foncière, statuts foncier des chemins, ...
Aspects juridiques, types de contrats, droits, devoirs, responsabilités ...

2EME JOURNEE :

7 HEURES SUR LE TERRAIN ET EN SALLE

9 H 00 – 12 H 30

VISITE D'APPLICATION INTERVENANT : M. BERTHOMIEU

Visite dans l'Aveyron d'une réalisation en terme d'aménagement pastoral répondant aux objectifs.

Analyse du cas concret présenté, des choix techniques sur les équipements et des principes d'aménagement face aux contraintes et enjeux du territoire.

13H30 – 17H00

EN SALLE _ INTERVENANT : M. AUSSIBAL

Présentation des projets de chacun

Analyse collective de quelques cas concrets issus du groupe avec discussion sur les préconisations et les choix adaptés à chacune des situations

3 EME JOURNEE :

7 HEURES SUR LE TERRAIN

9H00 – 17H30

TERRAIN _ INTERVENANT : EUROP'CLOTURE

Choix collectif des deux types de clôture et des matériels à poser correspondant au mieux des attendus du groupe de stagiaires

Identification des deux sites de pose

Réalisation des chantiers avec l'appui d'un professionnel

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer le plus rapidement possible à
Chambre d'Agriculture de l'Hérault,
Maison des Agriculteurs A – CS10010 34875 LATTES Cdx
☎ 04.67.20.88.59 📠 04 67 20 88 95 - mail : leblond@herault.chambagri.fr

Mme, Mlle, M.
Adresse
Code Postal Ville
Tel Portable
Fax Mail
Date et lieu de naissance à
Production principale

Participera à la formation :

EQUIPEMENTS PASTORAUX : POSE DE CLOTURES

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP)¹ : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCA2 Autre fonds (à préciser)

Documents obligatoires à joindre :

▶ **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**
 - L'attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA²
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
 - Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP
- **Pour les cotisants solidaires :**
 - Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

▶ **Pour les salariés :**

✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCA2 : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature



¹ Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.

² Pour les exploitants agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux, à demander à la MSA, au responsable de votre dossier dont le n° de tél figure en haut à gauche de votre «bordereau d'appel de cotisation »